

## Fin de la concession du service public d'eau et d'électricité

# État-SEEG : on négocie !

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**EN** prélude à la fin de la concession entre l'Etat gabonais et la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) prévue en juin 2017, les deux parties affûtent leurs armes.

Le gouvernement représenté par le ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Guy-Bertrand Mapangou, et son collègue en charge de l'Économie, Régis Immongault, d'une part, et le groupe Veolia représenté par son P-DG Antoine Fretot d'autre part, ont signé,



Signature d'accord de négociation entre la SEEG et l'Etat.

jeudi dernier, un protocole de négociations conformément aux dispositions de l'article 46 de la convention de concession du 13 juin 1997.

« Ce protocole a pour objet de préparer la fin de la convention de la concession actuelle. A cet effet, un bilan de l'exécution de la présente convention de concession



la question de la réhabilitation des outils de production de la SEEG figurera sans doute au menu des discussions.

sera effectué sur les plans technique, financier, juridique et qualité de services. Sur la base dudit bilan, les deux parties pourront définir, si besoin était, une nou-

velle relation contractuelle de service public », a indiqué le ministre Mapangou. Au cours de ces négociations, les deux parties se sont engagées à réaliser un

programme d'investissements d'urgence pour corriger les insuffisances les plus significatives ; à faire un inventaire et un diagnostic contradictoire des ouvrages du service public. Mais aussi, à réaliser une étude tarifaire pour, entre autres, déterminer la structure du tarif et préciser la part à affecter aux dépenses d'investissement.

Il sera aussi question de redéfinir les rôles et les périmètres d'intervention des principaux acteurs du secteur, notamment en matière d'investissement ; enfin à définir les indicateurs de performances adéquats.

## Lutte contre la pauvreté/Commercialisation des productions locales dans les grands hôtels

### Les produits frais du terroir bientôt au Radisson Blu



Un instantané de la rencontre.

L.R.A.  
Libreville/Gabon

**Fruits, légumes, chocolat, manioc et autres bananes seront bientôt achetés par l'hôtel Radisson Blu aux producteurs du cru. Mais avant, le géant de l'hôtellerie exige que les associations fournisseuses se regroupent en fédérations légalement constituées, votent un porte-voix et établissent une liste des prix uniques fixés au kilogramme.**

**MERCREDI** dernier, à l'initiative de la direction générale de la lutte contre la pauvreté, une rencontre présidée par le ministre délégué auprès du ministre du Commerce, Irène Lindzondzo, a eu lieu avec Georges Balassis, directeur général de l'hôtel Radisson Blu. Il était question pour le membre du gouvernement de présenter Caléopie Elloue la présidente de la Fédération des associations du ministère du commerce du Gabon (Famicoga), regroupant les associations de production de biens alimentaires retenues pour vendre leurs produits au Radisson Blu. Mme Elloue sera donc l'interlocutrice entre eux et la structure hôtelière. Au-delà, Mme Lindzondzo a présenté au DG du Radisson Blu, la liste des prix des pro-

duits ciblés au kilogramme. Le ministre délégué au Commerce a dit toute sa satisfaction à Georges Balassis pour l'accompagnement qu'apporte l'hôtel dont il a la gestion au gouvernement dans la lutte contre la pauvreté. Exprimant son émotion, elle a par ailleurs salué Mme Elloue désignée pour servir de pont entre les vendeurs et l'acheteur et encouragé les parties à aller résolument vers la finalisation de ce projet. "Vous êtes le deuxième opérateur après l'hypermarché Casino à donner l'opportunité aux produits locaux d'intégrer vos structures. Toute chose qui participe à matérialiser l'égalité des chances tant prônée par le président de la République. Merci à vous".

"Nous sommes très conscients au niveau de la responsabilité sociale. Aussi, avons-nous voulu voir comment profiter des opportunités locales en achetant les produits frais du terroir. En retour on pourra apporter aux producteurs du cru des conseils car ils devront s'atteler aux règles de qualité", s'est, pour sa part, exprimé M. Balassis qui a réitéré l'exigence pour la Famicoga de se doter d'un statut juridique. À quoi Mme Lindzondzo s'est personnellement engagée à aider la plate-forme à obtenir très rapidement un statut juridique afin de commencer ses contrats avec l'hôtel.

### SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE ET D'EAU DU GABON "S.E.E.G"

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Au Capital de 15.000.000.000 de Francs CFA  
Siège Social : 356, Avenue Félix EBOUE Centre-Ville  
LIBREVILLE BP 2082  
R.C.C.M. LIBREVILLE N° 2001B00739  
N° Statistique : 790326 D

---0---

### Avis de convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 23 juin 2016 Deuxième Convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous informons que vous êtes convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 25 juillet 2016 à 11 heures, à l'hôtel Méridien RE NDAMA de Libreville, salle EBENDJE.

Afin de faciliter le déroulement de cette Assemblée, nous vous invitons à vous présenter au lieu sus-indiqué en vue de l'émargement de la feuille de présence à partir de 10 heures 00.

#### I - ORDRE DU JOUR

Cette deuxième Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat d'un administrateur représentant les actionnaires de catégorie C ;
2. Pouvoirs pour formalités.

#### II - RESOLUTIONS

Nous vous présentons ci-après le texte de résolutions qui seront soumises à votre approbation par le conseil d'administration.

#### RESOLUTION SOUMISE AU VOTE DES ACTIONNAIRES DE CATEGORIE C

**Renouvellement du mandat d'un administrateur de la catégorie C**

#### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de catégorie C, de Monsieur Fidèle POUNGUI, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### RESOLUTION SOUMISE AUX VOTES DE TOUS LES ACTIONNAIRES

#### NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

#### III - PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE :

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée sur justification de son identité.

Si vous ne pouvez pas, en tant qu'actionnaire, participer à cette Assemblée, nous vous invitons à donner pouvoir ou à vous faire représenter par une personne de votre choix en remplissant une procuration mise à cet effet à votre disposition au siège social de la S.E.E.G., 356, Avenue Félix EBOUE à Libreville.

Ces procurations sont à retirer à l'adresse sus-indiquée à compter du lundi 11 juillet 2016, sur justification de votre identité, et doivent impérativement être retournées dûment complétées à cette même adresse au plus tard le vendredi 22 juillet 2016 afin de faciliter la préparation de cette Assemblée.

Pour ceux des actionnaires ayant signé une procuration à l'occasion de la réunion du 23 juin 2016, cette formalité ne s'impose plus, leur procuration demeure valable.

En outre, dans un souci d'organisation, il est demandé aux personnes qui représenteront plus de 5 actionnaires de remettre leurs procurations dans les meilleurs délais sans attendre la date limite (vendredi 22 juillet 2016) et de se présenter en vue de l'émargement de la feuille de présence au lieu de réunion le lundi 25 juillet 2016 à partir de 10 heures 00.

**Enfin, nous insistons sur le fait qu'aucun actionnaire ne sera admis à participer à l'Assemblée s'il se présente à l'émargement à 11 heures.**

#### IV - INFORMATION :

L'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts sera mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège de la S.E.E.G. à Libreville pendant les 15 jours précédant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.